

Janvier 2021

BULLETIN MUNICIPAL 2020



De gauche à droite (devant) : Bérengère

CARTIÉ (3ème Adjointe), Cathie LACOMME (Conseillère Municipale), Sandrine URIZZI, Conseillère Municipale) et Josselyne LABORDE (1ère Adjointe)

De gauche à droite (derrière) : Joseph LESNÉ (Conseiller Municipal), Stéphane FOUACHE-IDRAC (Conseiller Municipal), Yvan CHMARGOUNOF (Conseiller Municipal), Jean-Michel DEBAT (Conseiller Municipal), Daniel MENON (Maire), Gilles DEVALLE (Conseiller Municipal) et Christian CAZES (2ème Adjoint).

Nous contacter :

6, Place de la Mairie

Tél. 05 62 64 31 55

mairie.de.roquefort.32@wanadoo.fr

***Horaires d'ouverture
de la mairie :***

Le mardi de 8h30 à 13h

et de 14h à 16h30

Les jeudis et samedis de 8h30 à 12h30

Au sommaire :

| | |
|--|-----------|
| Le mot du Maire | 2 |
| Etat Civil 2020 | 3 |
| Installation du Conseil Municipal | 4 |
| Elections 2021 | 7 |
| Cérémonie du 08/05/2020 | 7 |
| Cérémonie du 11/11/2020 | 7 |
| OPAH Intercommunal GACG | 8 |
| Maison des Services Au Public (permanences) | 9 |
| Finances Communales | 10 |
| - Budget Général | |
| - Taxes locales 2020 | |
| - Subventions aux associations | |
| - Tarifs divers | |
| Soho Solo | 11 |
| Délibérations 2020 | 12 |
| Inondations 2020 | 13 |
| Encombrants | 14 |
| Travaux 2020 | 15 |

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Cette année 2020, nous avons toutes et tous vécu une année particulière, plus ou moins difficile.

Dans ce contexte sanitaire exceptionnel, le 15 mars dernier, vous avez renouvelé votre confiance à l'équipe municipale que je vous proposais. Je tiens sincèrement à vous remercier de votre soutien et de ce qui me semble la reconnaissance du travail accompli sous le précédent mandat.

Je veux saluer le travail des élus sortants et les remercier : Alain BURNICHON (25 ans de mandat), Vanessa LESNÉ (6 ans de mandat), Philippe PARENT (6 ans de mandat), Marie-Thérèse PELLEFIGUE (37 ans de mandat), Isabelle SARTEUR (12 ans de mandat).

Bien qu'en attente d'installation pendant deux mois, le nouveau Conseil Municipal s'est aussi mobilisé au service de la commune pour la mise en œuvre de protocoles arrêtés par les autorités sanitaires et en distribuant des masques fournis par la Région, le Département et la Commune.

Les écoles du RPI, après le confinement, ont pu réouvrir et fonctionner en sécurité grâce à l'investissement des élus, des enseignants et de tout le personnel que je remercie.

En dépit de ce contexte toujours troublé, c'est en mon nom et en celui de l'ensemble du Conseil Municipal que je vous présente mes meilleurs vœux de bonheur et de prospérité pour cette nouvelle année.

Ce que nous pouvons souhaiter pour 2021 est que tout cela cesse au plus vite. Que nous puissions revivre en toute liberté, en toute simplicité, ensemble.

La période des vœux est normalement une période où l'on se retrouve et où nous prenons plaisir à partager un verre ensemble.

Cette année, cette rencontre, la pandémie nous l'a enlevée.

Je ne doute pas que l'horizon s'éclaircisse et que nous retrouverons rapidement nos petits bonheurs du quotidien et nos instants de convivialité, qui nous manquent tant !

J'ai une pensée pour tous ceux qui ont passé les fêtes de fin d'année isolés, loin de leur famille, de leurs amis et de tous ces moments de joie partagés. Ces instants-là, si précieux, cette pandémie nous en a privé.

J'ai également une pensée particulière pour vous, bénévoles associatifs qui avez très souvent été contraints à l'inactivité. Le message que nous pouvons vous délivrer est de surtout garder votre motivation pour des jours meilleurs. Par votre investissement, vous êtes d'une présence indispensable au fonctionnement de notre village.

Malgré cette période trouble, la réfection d'une partie du grillage de la lagune a pu être effectuée par l'entreprise Sud-Ouest Paysage, les travaux d'enfouissement des lignes électriques et d'éclairage public au Lotissement Gaston Baque ainsi que l'installation de luminaires en LED moins énergivores en remplacement des actuels dans la traversée du village ont pu voir le jour. Je tiens particulièrement à remercier les riverains pour leur patience et leur compréhension, pendant la durée des travaux.

De même, le défibrillateur a pu être installé par l'entreprise Lacroix sous le porche de la Salle des Fêtes. Une session de sensibilisation à l'utilisation du défibrillateur vous sera proposée courant 2021.

Soyez certains que les élus sont là à votre écoute. Ces moments difficiles nous les affrontons ensemble, alors un peu de patience... après la pluie, le beau temps !

Avec la volonté et le plaisir de retrouver ces instants partagés, je vous souhaite une joyeuse année 2021 !

Prenez soin de vous et de vos proches.
Daniel MENON, Maire

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

- Tao, François, Yves LOPEZ, le 23 Janvier à AUCH (Gers)
- Héloïse LEROUX-SENAT, le 01er Avril à AUCH (Gers)
- Jules, Louis, Jean REY, le 09 Avril à AUCH (Gers)
- Raphaël, Laurent, Léo RIERA COUSIN, le 24 Juillet à AUCH (Gers)
- Inaya SADEK, le 14 Octobre à AUCH (Gers)
- Julia, Nancy, Justine, ROQUES, le 05 Novembre à AUCH (Gers)

MARIAGE :

Edouard ELIE et Laurence TROVA, le 29 Août

DÉCÈS :

Yvette GAUDIN Veuve RIVA, le 08 Avril à FLEURANCE (Gers)



INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lors des élections municipales qui se sont tenues le 15 mars dernier, vous avez décidé de faire confiance à une équipe composée d'élus déjà en place depuis plusieurs années et de nouvelles personnes, motivées à agir pour le bien de la commune.

Vous trouverez, ci après, la répartition des fonctions de chacun au sein du Conseil Municipal et dans les différentes commissions.

Daniel MENON, Maire
Josselyne LABORDE, 1ère Adjointe
Christian CAZES, 2ème Adjoint
Bérengère CARTIÉ, 3ème Adjoint
Yvan CHMARGOUNOF, Conseiller Municipal
Jean-Michel DEBAT, Conseiller Municipal
Gilles DEVALLE, Conseiller Municipal
Stéphane FOUACHE-IDRAC, Conseiller Municipal
Cathie LACOMME, Conseillère Municipale
Joseph LESNÉ, Conseiller Municipal
Sandrine URIZZI, Conseillère Municipale

SI D'ELECTRIFICATION D'AUCH NORD

Délégués titulaires : DEVALLE Gilles & MENON Daniel

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA LOMAGNE

Délégués : DEBAT Jean-Michel & LESNÉ Joseph

SI RPI LAVARDENS/ROQUEFORT

Maire : MENON Daniel

Conseillers Municipaux : CARTIÉ Bérengère,
DEBAT Jean-Michel & URIZZI Sandrine

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS :

LABORDE Josselyne & MENON Daniel

ASSOCIATION DE PREFIGURATION DU PAYS D'AUCH

Délégué titulaire : MENON Daniel

Délégué suppléant : LABORDE Josselyne

DELEGUÉ CHARGÉ DE LA DEFENSE :

DEBAT Jean-Michel

CORRESPONDANTS INTEMPERIES ENEDIS :

DEBAT Jean-Michel & LESNÉ Joseph

ELU POUR L'EMPLOI

URIZZI Sandrine



COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

Conformément au 2 de l'article 1650 du Code général des Impôts, la DGFIP a désigné comme membres de la commission Communale des Impôts directs, les personnes dont les noms sont mentionnés ci-dessous :

Commissaires Titulaires :

FAURE Michel
CHMARGOUNOF Yvan
PELLEFIGUE Marie-Thérèse
CORTADE Jean-Jacques
URIZZI Vincent
MULLER Jean-Claude

Commissaires Suppléants :

RIVA Pierrette
CHMARGOUNOF Yvan
DEBAT Jean-Michel
BOURDETTES Alain
BARTHE Monique
DEVALLE Gilles
MENON Corinne

MEMBRES DU CONSEIL ADMINISTRATION DU CCAS

Elus désignés :

CARTIÉ Bérengère
LABORDE Josselyne
LACOMME Cathie
URIZZI Sandrine

Membres représentants des associations (non élus) :

FOUACHE-IDRAC Marie, au titre des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
PANDELÉ Pascale, au titre des associations familiales
MENON Aurélie, au titre des associations de retraités et de personnes âgées du Département
LESNÉ Florence, au titre des associations de personnes handicapées du Département

COMMISSION CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES :

Titulaires :

CHMARGOUNOF Yvan
Représentant de la commune
CORTADE Jean-Jacques
Représentant de l'administration

Suppléants éventuels pour chaque membre titulaire :

CAZES Christian
Représentant de la commune
PELLEFIGUE Marie-Thérèse
Représentant de l'administration

CORRESPONDANTS COMMUNAUX D'ALERTE

CAZES Christian
CHMARGOUNOF Yvan
DEBAT Jean-Michel
DEVALLE Gilles
FOUACHE-IDRAC Stéphane
LESNÉ Joseph

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND AUCH CŒUR DE GASCOGNE

Conseillers Communautaires :

Délégué titulaire : MENON Daniel

Délégué suppléant : LABORDE Josselyne

Représentants du Conseil Municipal,

proposés à la Communauté d'Agglomération du GACG, suite au transfert de compétences, pour :

L'eau : LESNÉ Joseph & DEVALLE Gilles

L'assainissement : LESNÉ Joseph & FOUACHE-IDRAC Stéphane

Les déchets : FOUACHE-IDRAC Stéphane & CAZES Christian

COMMISSIONS THÉMATIQUES DU GRAND AUCH CŒUR DE GASCOGNE

Administration générale - Ressources Humaines :

DEBAT Jean-Michel & FOUACHE-IDRAC Stéphane

Développement, aménagement du territoire, accessibilité aux services publics du territoire, enseignement supérieur :

DEVALLE Gilles & URIZZI Sandrine

Finances - Evaluation des politiques publiques :

CHMARGOUNOF Yvan & MENON Daniel

Prospective territoriale, développement durable, biodiversité, climat - Energies - Alimentation - Habitat et urbanisme :

CHMARGOUNOF Yvan & DEVALLE Gilles

Prévention, collecte et traitement des déchets - Rivière et gestion des eaux - Sentiers de randonnées - Extension promenade des berges du Gers :

DEBAT Jean-Michel & LESNÉ Joseph



*Retrouvez toutes les informations et les services de votre communauté d'agglomération
GRAND AUCH CŒUR DE GASCOGNE
sur le site internet*

www.grandauch.com

Petite enfance, enfance et jeunesse :

LABORDE Josselyne & LACOMME Cathie

Développement économique - Relations institutionnelles, organisations professionnelles et chambres consulaires - Tourisme - Culture :

CARTIÉ Bérengère & LACOMME Cathie

Solidarité, action sociale et médico sociale :

CARTIÉ Bérengère & LABORDE Josselyne

Politique de la ville - Aménagement et travaux

- Equipements sportifs, culturels et de loisirs :
MENON Daniel

Transports et mobilités - Réseaux et équipements numériques :

CAZES Christian & URIZZI Sandrine

ÉLECTIONS 2021

Les prochaines **élections départementales françaises** sont prévues (sauf modification) en juin 2021, en même temps que les **élections régionales**.

Il est rappelé à tous les Roquefortois que pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur la liste électorale.

Depuis le 01er Janvier 2019, la liste électorale est modifiable toute l'année. L'inscription peut se faire :

- soit directement par INTERNET sur un fichier INSEE
- soit à la mairie

Il est, dans les deux cas, nécessaire de se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

CÉRÉMONIE DU 08 MAI 2020

Vendredi 08 mai, en fin de matinée, la commémoration de la Victoire du 08 mai 1945 a eu lieu cette année avec un rassemblement inhabituel.

Daniel MENON, accompagné de 2 de ses adjoints, déposa un bouquet de fleurs au monument aux morts, une minute de silence a été observée et l'appel des soldats du village "morts pour la France" a été fait.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2020

Le **102ème anniversaire de la fin de la guerre**, a eu lieu, en raison de la crise sanitaire actuelle, sous une forme inhabituelle :

Daniel MENON, en présence de ses adjoints, a déposé une gerbe de fleurs au monument aux morts.

L'appel des soldats morts pour la France a été fait, nous n'oublierons jamais que ces hommes ont donné leur vie pour la liberté.

Une minute de silence a clôturé cette cérémonie si particulière



Cérémonie du 08 mai 2020



Cérémonie du 11 novembre 2020

OPAH INTERCOMMUNAL GACG



Lancement de la première OPAH Intercommunale - Grand Auch Cœur de Gascogne

Accompagnement, conseil et expertise gratuit pour l'habitat



L'Agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne lance sa première OPAH, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour une durée de 3 années + 2 années complémentaires. Les propriétaires occupants modestes et bailleurs des 34 communes de l'intercommunalité peuvent désormais bénéficier de financements complémentaires sous certaines conditions et d'un accompagnement gratuit dans leur démarche de rénovation de leur(s) logement(s) : conseils, recommandations de travaux, montage de dossier de demande de subvention, plan de financement...

Cette OPAH intercommunale ambitionne de soutenir l'amélioration de 270 logements de propriétaires occupants et de 75 logements locatifs. Elle vise également la réalisation de 3 objectifs principaux :

- Réduire la consommation énergétique et améliorer le confort thermique des logements ;
- Favoriser le maintien au domicile des personnes en perte d'autonomie ;
- Résorption de l'habitat dégradé et insalubre.

Lieu d'information et d'orientation pour tous les publics, l'animation de cette opération d'aide à l'amélioration de l'habitat sur le territoire a été confiée à la Maison du Logement.

En matière de logement, une multitude d'aides, de services et d'organismes existent et il n'est pas toujours facile de s'y retrouver. C'est pour simplifier les démarches dans le domaine de l'habitat et mieux accompagner les habitants du territoire que l'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne a mandaté la Maison du Logement. Avec le statut d'association loi 1901, elle apparaît aujourd'hui comme un « guichet unique » qui renseigne tous les publics.

Une assistance administrative, technique et financière, un service gratuit pour conseiller et accompagner

Outre sa mission première d'accueil et d'orientation sur toutes les questions liées au logement, la Maison du Logement assure le suivi de toutes les opérations d'aide à l'amélioration de l'habitat conduites sur l'agglomération. L'équipe assure une assistance administrative et technique gratuite. Elle conseille ainsi les propriétaires sur toutes les questions d'amélioration de l'habitat, notamment en matière de rénovation énergétique, d'adaptation du logement des personnes en situation de vieillissement ou de handicap et de traitement de l'habitat dégradé et indigne.

Où et comment se renseigner ?



Accueil-information-conseil-expertise



La Maison du Logement, située au 7 bis rue Gambetta - 3^{ème} étage - à AUCH vous accueille du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h. Vous pouvez les joindre par téléphone au 05 62 05 52 80 ou par mail : contact@maisonlogement.com.

L'équipe sera bientôt présente au plus proche de vous !

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (PERMANENCES)



CENTRES LOCAUX D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC)

C'est le lieu d'information, d'orientation, de conseil et d'accompagnement des personnes âgées de plus de 60 ans, des personnes en situation de handicap et des aidants.

Le CLIC est un service du Conseil départemental du Gers qui peut vous recevoir sur leurs lieux de permanence ou se déplacer à votre domicile.

Permanence :
les 1ers et 3èmes vendredis du mois
de 9h à 12h à Jegun

Contact :
Mme Laëtitia DIVO
Tél. 05 62 67 42 92 ou 05 62 67 40 93

CONCILIATEUR DE JUSTICE

M. André MAILHE est présent chaque 3ème mercredi du mois, de 10h à 12h, à la MSAP (Maison de services au public) de Jegun.

Pour prendre rendez-vous :
Tél. 06 82 24 93 47
Mail : a-mailhe69@orange.fr

ADIL

Permanence à Jegun, sur **rendez-vous**.

Contact : **Christelle GOSSEREZ** - Agent Administratif

ADIL 32 – 81, route de Pessan – BP 40571 -
32022 AUCH Cedex 9
Tél. 05 81 32 35 05 / Fax. 05 81 32 35 09
E-mail : cgosserez@adil32.org
www.adil32.org

ASSISTANTE SOCIALE DE SECTEUR

Nathalie SEMEZIES, Assistante Sociale de secteur (Jegun, Castéra-V. et Maison Départementale des Solidarités d'Auch) est présente les lundis matins à Jegun.
Tél. 05 62 64 53 53

Etant donnée la période sanitaire, l'usager nécessitant son accompagnement dans les démarches de la MSAP (Maison de services au public), doit, au préalable, prendre rendez-vous au 05 62 64 54 62, de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

Retrouvez tous ces services à la MAISON DES SERVICES AU PUBLIC
31 place de la Bascule à Jegun

FINANCES COMMUNALES

BUDGET PRINCIPAL 2019-2020

| FONCTIONNEMENT | | |
|----------------------------------|--|-----------------------------|
| COMPTE ADMINISTRATIF 2019 | DEPENSES | BUDGET PRIMITIF 2020 |
| MONTANT | | MONTANT |
| 0 | Dépenses imprévues | 0 |
| 43 545.28 | Charges à caractère général | 42 623.36 |
| 36 761.73 | Charges de personnel | 36 830.00 |
| 45 135.06 | Autres charges de gestion courante | 53 156.64 |
| 16 984.36 | Charges financières | 14 860.00 |
| 0 | Virement à la section d'investissement | 10 000.00 |
| | Opération d'ordre entre sections | |
| 142 426.43 | TOTAUX | 157 470.00 |
| | | |
| | RECETTES | |
| 143.00 | Produits des services | 990.00 |
| 56 670.79 | Impôts et taxes | 64 057.79 |
| 68 689.12 | Dotations et participations | 61 129.00 |
| 10 541.15 | Autres produits de gestion courante | 10 148.00 |
| 8 865.98 | Atténuation de charges | 12 501.76 |
| | Produits financiers | |
| | Opération d'ordre entre sections | |
| 2 549.63 | Produits exceptionnels | 3 705.21 |
| 154.92 | Résultat reporté | 4 938.24 |
| 147 614.59 | TOTAUX | 157 470.00 |

| INVESTISSEMENT | | |
|----------------------------------|--|-----------------------------|
| COMPTE ADMINISTRATIF 2019 | DEPENSES | BUDGET PRIMITIF 2020 |
| MONTANT | | MONTANT |
| 0 | Immobilisations Incorporelles | |
| 0 | Immobilisations corporelles | 10 999,53 |
| 13 919.66 | Opérations financières | 13 964.47 |
| 28 105.92 | Opérations individualisées | 14 811,00 |
| | Opérations d'ordre | |
| 19 221.88 | Résultat reporté | 0 |
| 61 247.46 | TOTAUX | 39 775.00 |
| | | |
| | RECETTES | |
| 0 | Solde d'exécution | 9 149.71 |
| 9 948.29 | Recettes d'équipement Subventions | |
| 3 115.76 | Opérations financières-FCTVA-TA | 20 625.29 |
| 0 | Opérations sous mandats | 0 |
| 17 000.00 | Emprunt | 0 |
| 12 196.88 | Affectation de résultat | 0 |
| | Opérations d'ordre | |
| | Virement de la Section de Fonctionnement | 10 000.00 |
| 42 260.93 | TOTAUX | 39 775.00 |

TAXES DIRECTES LOCALES 2020

Taxe foncière bâti : 18,80 %

Taxe foncière non bâti : 79,24 %

SUBVENTIONS OCTROYEES AUX

ASSOCIATIONS : 1 632,09 €

Association des Maires du Gers : 167,09 €

Boule Roquefortoise : 100,00 €

Société de Chasse : 300,00 €

Comité des Fêtes : 500,00 €

Amicale des Sapeurs Pompiers : 65 €

Association Maxi'Mômes : 500 €

TARIFS DIVERS

Locations :

Logement de l'école : 394 €/mois

Logement Presbytère : 410 €/mois

Diverses participations :

- Utilisateurs de la Salle des Fêtes (caution de 500 € avec attestation assurance)

Sans Chauffage : 50 €

Avec Chauffage : 100 €

- Utilisateurs du dépositaire communal
Gratuit pendant 4 mois

1 €/jour pour les deux mois suivants

155 €/mois à partir du 7ème mois

- Concessions cimetièrre

100 € le mètre carré de terrain

Pour information, le défunt peut être inhumé dans les cimetières suivants :

- celui de la commune où le défunt habite,
- celui de la commune où le défunt est mort,
- celui où est situé le caveau de famille.

- Vacations funéraires

20 € par autorisation délivrée

- Taxe d'Aménagement

3 % (les abris de jardin sont exonérés de la taxe)

SOHO SOLO (www.soho-solo-gers.com)

Soho Solo GERS, créé par la CCI du Gers en 2008, propose aux entrepreneurs et télé-salariés de s'installer « au vert », en leur offrant des conditions optimales pour exercer leur vie professionnelle, loin du stress des grandes agglomérations. Travaillant de chez eux, les Solos peuvent exercer leur métier dans des conditions optimales, en conciliant plus facilement vie professionnelle et vie privée.



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2020

- Approbation du Compte de Gestion dressé par Mme BRUNEL, Receveur Municipal, approbation Compte Administratif et affectation du Résultat 2019 (Commune)
- Approbation du compte de gestion dressé par Mme BRUNEL Isabelle, Receveur Principal, approbation du Compte Administratif et affectation du Résultat 2019 (Assainissement)
- Renouvellement du contrat Adjoint Technique Territorial à compter du 01/05/2020
- Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des compétences assainissement collectif et eaux pluviales urbaines de la communauté d'agglomération GACG à la commune de Roquefort

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020

- Elections des délégués aux EPCI et aux syndicats mixtes

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2020

- Votes taxes directes locales pour 2020
- Commission communale des impôts
- Mise à disposition de l'actif au Grand Auch Cœur de Gascogne suite à la clôture du Budget annexe Assainissement au 31/12/2019 (biens)

- Affectation du résultat 2019 (intégration des résultats du budget annexe assainissement dans le budget principal)
- Création d'un budget annexe service public
- d'assainissement collectif
- Fixation des durées d'amortissement du budget annexe au service public d'assainissement collectif

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2020

- Subventions versées aux associations en 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DÉCEMBRE 2020

- Transfert de compétence assainissement collectif à la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne : Transfert des résultats de la commune de Roquefort à la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne
- Mise à disposition de l'actif à la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne suite à la clôture du budget annexe assainissement au 31/12/2019 (subventions)
- Définition du périmètre de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines
- Approbation de la charte pour exercice partagé des compétences assainissement collectif et eaux pluviales urbaines
- Approbation de la convention de délégation des compétences assainissement collectif et eaux pluviales urbaines de la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne à la commune de Roquefort qui abroge et remplace l'ancienne convention
- Aliénation de la voie communale du Moussou
- Renouvellement de la délégation des compétences optionnelles de notre commune auprès du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers

INONDATIONS 2020

Les roquefortois sont habitués, lors d'importantes précipitations pluvieuses, à voir le Gers prendre place sur la route que chacun utilise pour se rendre à son travail, pour faire ses courses, ...

Il n'en reste pas moins que le spectacle est toujours aussi impressionnant.

2020 n'a pas dérogé à cette montée des eaux, que voici en images.

La 2e crue de l'année et elle est plus importante que la 1re

Source : La Dépêche du Midi - 31 décembre 2020

Mardi 29 décembre au matin, grande surprise... la crue du Gers avec un niveau important et pas vu depuis quelques années qui affichait 0,8 mètre d'eau au centre de la crue.

Les pluies de cette dernière semaine (70 mm en 2 jours), les terres gorgées d'eau, les fossés débordent, tous les voyants sont au rouge ! Le pic de la crue était en début d'après-midi mais la décrue s'est effectuée lentement dans la nuit ! La circulation s'est peu à peu rétablie mercredi matin.

Et comme diraient les anciens du village avec un peu de vécu : "Du déjà-vu et... jamais deux sans trois".



Crue du 12 décembre 2020



Crue du 29 décembre 2020

ENCOMBRANTS

Nous faisons encore le constat, cette année, de certaines incivilités en voyant les points poubelles, notamment celui situé au centre du village, confondus avec la déchèterie.

Nous vous rappelons que tout encombrant est à déposer auprès des déchèteries, situées pour les plus proches à Auch-Lamothe et à Jegun.



Ouverture des déchèteries

AUCH LAMOTHE (05 62 61 04 47) :

Du lundi au samedi, de 09h à 12h et de 13h30 à 17h

(du 01er octobre au 31 mars)

Du lundi au samedi, de 09h à 12h et de 13h30 à 18h

(du 01er avril au 30 septembre)

JEGUN (06 35 47 90 91) :

Du mardi au vendredi, de 14h à 17h et le samedi, de 09h à 12h.


trigone

Syndicat Mixte de production d'eau potable
et de traitement des déchets du Gers

TRAVAUX 2020

Le chantier qui a marqué la commune en 2020 est l'enfouissement des lignes au lotissement Gaston BAQUE. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Barde Sud Ouest.

Voici quelques photos :



Nous avons également procédé au nettoyage des alentours de la lagune. Un petit coup de rafraîchissement fait toujours du bien à Dame Nature.

La preuve en images :



**Un grand merci à
Jean Pierre GUERLIN**

pour répondre présent à chaque
moment important de la vie de
notre village.

**L'ENSEMBLE DU CONSEIL MUNICIPAL
VOUS SOUHAITE SES MEILLEURS VOEUX
POUR L'ANNÉE 2021**